

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 avril 2026

Le 23 avril 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 17 avril 2026.

La séance est ouverte à 18h40. Le quorum est atteint.

Présents : Christophe AUDOUZE (Arcey) ; Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Isabelle BELPERIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nathalie BELZ (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Nicolas BENALIOUA (Sourans) ; Marion BLANC (Geney) ; Sylvain BOBY (Bournois) ; Yves BOILLOT (L'Hôpital-saint-lieffroy) ; Yves BOITEUX (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Marie-Odile BONDENET-DRUET (Accolans) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Evelyne CARLIN (Pays-de-Clerval) ; Didier COMTE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Marc COUVET (Tournans) ; Benoît CUENOT (Hyémondans) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Pascal DEVAUX (Rognon) ; Pierre DIONISI (Anteuil) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Jennifer FIGENT-CHENEY (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jennifer FROSIO (Arcey) ; Isabelle FROTÉ (Marvelise) ; Didier GAIFFE (Rang) ; Fabrice GAUDILLAT (Tallans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Pascal JEANNIN (Faimbe) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Jimmy LEBLANC (Viethorey) ; Raphaël LOMBARDET (Soye) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Frédéric MAURICE (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Virginie MAURIVARD (Cubrial) ; Alix MILLET (Rougemont) ; Marc PERDRIZET (La Prétière) ; Pascal PERREAU (Désandans) ; Astrid PETIT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Sandrine POETE (Saint-Georges-Armon) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Anaïs PREDINE (Pays-de-Clerval) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Clovis ROUSSEL (Pays-de-Clerval) ; Jérôme ROUSSET (Anteuil) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Olivier SAGE (Branne) ; Sébastien SANCEY-RICHARD (Gondenans-Montby) ; Catherine SEICHEPINE (Arcey) ; Yannick SIRJEAN (Blussangeaux) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Claude TRIMAILLE (Fontaine-les-Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre-sur-Doubs).

Absents excusés : Martine COLLERY (Rougemont) ; Hervé RICHARD (Gémonval).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Bernard SOCIE (Puessans).



Absents représentés : Nicolas DORMOY (Pays-de-Clerval), pouvoir à Anaïs PREDINE ; Pierre FILET (Montagney-Servigney), pouvoir à Emmanuel SPADETTO ; Daniel MÉNIER (Nans), pouvoir à Jacky BOUVARD ; André PARROT (Désandans), pouvoir à Pascal PERREAU ; Cyril SIMONIN (Appenans), pouvoir à Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : Marie-Andrée DEVILLARD (Montussaint), représenté par son suppléant Alexandre CHAILLET.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée secrétaire de séance, Jennifer FIGENT-CHENEY, parmi les membres du conseil communautaire, et non Jennifer FROSIO.

À l'ouverture de la séance, Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, a sollicité une minute de silence en hommage aux deux soldats Français morts au Liban et membres de la FINUL (Forces Intérimaires des Nations-Unis au Liban) : le Caporal-chef Anicet Girardin et le Sergent-Chef Florian Montorio, morts en mission de Casques Bleus pour la paix au sud Liban.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 avril 2026.

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors du Conseil Communautaire réuni le 16 avril 2026, et en l'absence de remarques, considère le procès-verbal adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

Validation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 16 avril 2026.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

ORGANISMES EXTERIEURS

- 1) Désignation des représentants de la CC2VV au Syndicat Mixte des Energies du Doubs (SYDED)
- 2) Désignation d'un représentant de la CC2VV à la Commission consultative relative à l'énergie (CCP Energie - SYDED)
- 3) Désignation des représentants de la CC2VV au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Doubs Central (PETR)
- 4) Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- 5) Désignation des représentants de la CC2VV à l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF Doubs BFC)
- 6) Désignation des représentants de la CC2VV au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des 2 Rivières - SCODEM
- 7) Désignation des représentants de la CC2VV à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs - EPTB
- 8) Désignation d'un représentant de la CC2VV à NATURA 2000
- 9) Désignation des représentants de la CC2VV au Syndicat de la Vallée de l'Ognon - SVO



- 10) Désignation des représentants de la CC2VV à l'ASCOMADE
- 11) Désignation des représentants de la CC2VV au Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit
- 12) Désignation des représentants de la CC2VV à l'Agence Économique Régionale BFC
- 13) Désignation d'un représentant de la CC2VV à l'Association des Maires du Doubs
- 14) Désignation d'un représentant de la CC2VV à l'Association des Maires Ruraux
- 15) Désignation des délégués de la CC2VV au syndicat d'eau de Fourbanne et Blafond
- 16) Désignation des délégués de la CC2VV au syndicat d'eau Le Pautot
- 17) Désignation des délégués au syndicat d'eau de l'Abbaye des 3 Rois

COMMISSIONS DE TRAVAIL INTERNES

- 1) Institution et composition des commissions communautaires
- 2) Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie communautaire eau et assainissement de la CC2VV
- 3) Désignation des membres de la commission GEMAPI
- 4) Désignation des membres de la commission PATRIMOINE
- 5) Désignation des membres de la commission DÉCHETS
- 6) Désignation des membres de la commission ÉCONOMIE
- 7) Désignation des membres de la commission TOURISME
- 8) Désignation des membres de la commission SERVICES AUX COMMUNES
- 9) Désignation des membres de la commission HABITAT - URBANISME - SCOT - MOBILITÉ
- 10) Désignation des membres de la commission RELAIS PETITE ENFANCE / ENFANCE ET JEUNESSE, CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, TERRITOIRE EDUCATIF RURAL, CULTURE
- 11) Désignation des membres de la commission ETABLISSEMENTS FRANCE SERVICE / AGENCES POSTALES INTERCOMMUNALES
- 12) Désignation des membres de la commission SANTÉ
- 13) Désignation des membres de la commission FINANCES ET FONDS DE CONCOURS
- 14) Désignation des membres de la commission VIE ASSOCIATIVE
- 15) Désignation des membres de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)
- 16) Désignation des représentants de la CC2VV au Comité National d'Action Sociale
- 17) Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



Désignation des représentants de la CC2VV au Syndicat Mixte des Energies du Doubs (SYDED)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la modification statutaire du SYDED en date du 19 octobre 2018 actant l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes ;

Considérant que les statuts du SYDED prévoient :

- que chaque collectivité adhérente désigne un délégué par tranche de 25 000 habitants (*population qui résulte du dernier recensement*) ;
- que chaque collectivité adhérente désigne autant de délégués suppléants que de délégués titulaires appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires ;

Considérant que le dernier recensement porte notre population totale à 15 556 habitants ;

Considérant qu'il convient, pour notre collectivité, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- **désigne en tant que représentants de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes au sein du Syndicat Mixte d'énergies du Doubs les conseillers communautaires suivants :**

Titulaire	Suppléant
M. Claude BOURIOT	M. Pierre DIONISI

- **charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision.**

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



Désignation d'un représentant de la CC2VV à la Commission consultative relative à l'énergie (CCP Energie - SYDED)

Il est rappelé à l'assemblée que la CC2VV a désigné, lors de sa séance du 23 avril 2026, un délégué titulaire et un délégué suppléant au SYDED ; respectivement Monsieur Claude BOURIOT et Monsieur Pierre DIONISI.

Il est nécessaire de désigner une personne différente de ces 2 délégués pour siéger à la **Commission Consultative de l'Energie**.

Cette commission a été mise en place en 2016 suite à l'article 198 de la loi sur la transition énergétique.

Après délibération, le conseil communautaire désigne **Monsieur Philippe JANUEL** pour représenter la CC2VV au sein de la Commission Consultative de l'énergie du SYDED pour la durée du mandat

Délibération adoptée avec :

Votants : 67
Exprimés : 67
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

Désignation des représentants de la CC2VV au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Doubs Central (PETR)

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations actant l'adhésion au PETR Doubs Central des trois anciennes communautés de communes fusionnées au 1^{er} janvier 2017 et portant le nom de Communauté de communes des 2 vallées vertes ;

Vu la délibération n° 93/2017 approuvant la fusion du PETR Doubs Central et du syndicat mixte du SCoT du Doubs central et validant ses nouveaux statuts,

Vu les statuts du PETR du Doubs central,

Considérant que les statuts du PETR du Doubs central prévoient que la représentation de chaque EPCI est déterminée selon la clef de répartition suivante :

- pour les délégués titulaires :
 - représentation paritaire : 1 délégué par EPCI.
 - représentation proportionnelle : 1 délégué supplémentaire par tranche commencée de 1 000 habitants (population municipale INSEE).



• pour les délégués suppléants : chaque communauté de communes membre dispose d'un nombre de délégués suppléants qui est moitié proportionnel au nombre de délégués titulaires (arrondi à l'entier supérieur).

Considérant que le nombre de membres au sein du comité syndical est de 17 titulaires et 9 suppléants pour la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du conseil communautaire au sein du PETR, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,**
- **désigne en tant que représentants de la CC2VV au sein du comité syndical du PETR du Doubs central les Conseillers Communautaires suivants :**

Titulaires	Suppléants
Evelyne CARLIN	Yves BOITEUX
Claude BOURIOT	Claude HUEBER
Clovis ROUSSEL	Joseph CUENOT
Christophe BOUVIER	Raphaël LOMBARDET
Alain ROTH	Marc PERDRIZET
Emmanuelle LAVILLE	Anaïs PREDINE
Michaël HUGONOT	Marc-André DODIVERS
Bruno BEAUDREY	Marie-Pierre VERNAY
Alix MILLET	Fabrice GAUDILLAT
Marie-Odile BONDENET-DRUET	
Sylvain BOBY	
Marion BLANC	
Didier COMTE	
Philippe JANUEL	
Virginie MAURIVARD	
Séverine DUCROUX	
Jérôme ROUSSET	

Il sera fait appel aux suppléants dans l'ordre du tableau pour remplacer un titulaire excusé.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67
 Exprimés : 67
 Pour : 67
 Contre : 0
 Abstention : 0



Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant que la CC2VV est de plein droit sous le régime de la fiscalité professionnelle unique et nécessite la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) destinée à traiter les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels ;

Considérant les modalités de fonctionnement de la CIID et la désignation de ses membres,

Sachant que cette désignation doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant ;

Considérant que cette commission devra comprendre, outre le Président (ou son adjoint délégué) qui en assure la présidence, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques. Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, procède à la constitution de cette liste.

Sont proposés pour constituer la CIID :

Christophe AUDOUZE	Séverine DUCROUX	Délibération adoptée avec : Votants : 67 Exprimés : 67 Pour : 67 Contre : 0 Abstention : 0
Isabelle BELPERIN	Christophe DUPONT	
Nathalie BELZ	Marc FARINE	
Nicolas BENALIOUA	Jeanne-Antide FELEZ	
Marion BLANC	Jennifer FIGENT-CHENEY	
Sylvain BOBY	Jennifer FROSIO	
Yves BOILLLOT	Isabelle FROTÉ	
Yves BOITEUX	Didier GAIFFE	
Marie-Odile BONDENET-DRUET	Fabrice GAUDILLAT	
Claude BOURIOT	Nicolas GRUNEISEN	
Jacky BOUVARD	Rodney HEDIN	
Christophe BOUVIER	Claude HUEBER	
Evelyne CARLIN	Michaël HUGONIOT	
Didier COMTE	Philippe JANUEL	
Jean-Marc COUVET	Pascal JEANNIN	
Benoît CUENOT	Emmanuelle LAVILLE	
Joseph CUENOT	Jimmy LEBLANC	
Pascal DEVAUX	Raphaël LOMBARDET	
Pierre DIONISI	Pierre MAHON	
Marc-André DODIVERS	Frédéric MAURICE	



2026-04-34

Désignation des représentants de la CC2VV à l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF Doubs BFC)

Le Président rappelle à l'assemblée que l'EPF, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé pour assurer une mission de portage foncier afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales. Il a donc notamment pour objet de procéder à la négociation, d'acquérir directement des biens, de les gérer, puis de les rétrocéder à la collectivité.

Suite au renouvellement général du conseil communautaire, il est proposé à l'assemblée de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter notre EPCI à l'assemblée générale de l'EPF.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des présents et représentés, de désigner :

- **Titulaire : M. Joseph CUENOT**
- **Suppléant : M. Alain ROTH**

Délibération adoptée avec :

Votants : 67
Exprimés : 67
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

2026-04-35

Désignation des représentants de la CC2VV au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des 2 Rivières - SCODEM

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 en date du 7 novembre 2024 portant reprise et modification des statuts de la communauté de communes des 2 vallées vertes, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération actant l'adhésion de la CC2VV au SCODEM des 2 Rivières ;

Considérant que les statuts du SCODEM DES 2 RIVIERES prévoient que chaque communauté de communes adhérente sera représentée au Conseil Syndical de la manière suivante :

- Chaque collectivité adhérente élit, au sein de son assemblée délibérante, un délégué titulaire et un délégué suppléant en nombre égal au nombre de communes membres de la collectivité.
- Les collectivités adhérentes sont invitées à privilégier l'élection d'au moins un représentant titulaire par commune.



L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide de ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du conseil communautaire au sein de ce syndicat, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- Désigne en tant que représentants de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes au sein du SCODEM DES 2 RIVIERES, les conseillers communautaires suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marion BLANC	Bruno BEAUDREY
Sylvain BOBY	Nicolas BENALIOUA
Yves BOITEUX	Yves BOILLOT
Claude BOURIOT	Marie-Odile BONDENET-DRUET
Jacky BOUVARD	Pascal DEVAUX
Christophe BOUVIER	Marie-Andrée DEVILLARD
Jean-Marc COUVET	Pierre DIONISI
Joseph CUENOT	Marc-André DODIVERS
Benoit CUENOT	Nicolas DORMOY
Marc FARINE	Sylvain DUBOIS
Jennifer FROSIO	Olivier FAIVRE-PIERRET
Isabelle FROTÉ	Jeanne-Antide FELEZ
Fabrice GAUDILLAT	Pierre FILET
Nicolas GRUNEISEN	Didier GAIFFE
Philippe JANUEL	Rodney HEDIN
Jimmy LEBLANC	Claude HUEBER
Raphaël LOMBARDET	Pascal JEANNIN
Pierre MAHON	Emmanuelle LAVILLE
Virginie MAURIVARD	André PARROT
Daniel MÉNIER	Marc PERDRIZET
Alix MILLET	Olivier PERRIGUEY
Victorien PIEGELIN	Sandrine POETE
Pierre RUPP	Hervé RICHARD
Olivier SAGE	Cyril SIMONIN
Sébastien SANCEY-RICHARD	Yannick SIRJEAN
Emmanuel SPADETTO	Bernard SOCIE
Claude TRIMAILLE	Marie-Pierre VERNAY

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



2026-04-36

Désignation des représentants de la CC2VV à l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs - EPTB

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes adhère à l'EPTB dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Suite au renouvellement général du conseil communautaire, il est proposé à l'assemblée de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter notre EPCI au sein de cet organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des présents et représentés, de désigner :

- **Titulaire : M. Emmanuel SPADETTO**
- **Suppléant : M. Yves BOITEUX**

Délibération adoptée avec :

Votants : 67
Exprimés : 67
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

2026-04-37

Désignation d'un représentant de la CC2VV à NATURA 2000

Il est rappelé à l'assemblée que, lors du projet d'extension du site Natura 2000 « Moyenne Vallée du Doubs », plusieurs communes de la CC2VV ont accepté de rejoindre le périmètre.

L'EPTB Saône et Doubs a alors proposé de créer un nouveau poste de vice-présidence pour la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes afin de compléter l'équipe d'élus à la tête du COPIL (un Président et 2 vice-présidents, l'un représentant Grand Besançon Métropole et l'autre la Communauté de Communes Doubs Baumoises).

Suite au renouvellement général du conseil communautaire, il est nécessaire de désigner un nouveau vice-président pour la CC2VV afin de compléter l'équipe d'élus à la tête de ce COPIL.

Il est proposé la candidature de M. Emmanuel SPADETTO, vice-président en charge du cycle de l'eau. Le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures au sein de l'assemblée. Personne ne se porte candidat.



L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte la désignation de M. Emmanuel SPADETTO en tant que représentant de la CC2VV au sein du Comité de Pilotage du site « Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs »,**
- **Charge le Président d'en informer l'EPTB Saône et Doubs.**

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

2026-04-38

Désignation des représentants de la CC2VV au Syndicat de la Vallée de l'Ognon - SVO

Le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat mixte de la Vallée de l'Ognon (SVO) a vu le jour au 1^{er} janvier 2025. Il est issu de la fusion du SIBHVO (Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon) et du SMAMBVO (Syndicat Mixte Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon).

Ce syndicat mixte fermé est composé de plusieurs communautés de communes réparties sur les territoires de Côte d'Or, du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura.

Il a pour objet principal la préservation et la restauration du bon état des milieux aquatiques au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (2000/60/CE), dont l'application territoriale est concrétisée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (2016-2021 et cycles suivants), ainsi que la Prévention des inondations.

Cet objet principal se traduit par l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) par le Syndicat, sur son périmètre d'intervention, compétence transférée au Syndicat par ses membres.

Suite au renouvellement général du conseil communautaire, il convient donc, pour chaque collectivité adhérente, de nommer les nouveaux délégués titulaires et suppléants dans le respect des nouvelles règles de représentativité affectées à chaque EPCI, à savoir :

- Pour la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes : **2 titulaires et 2 suppléants.**



L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes au Syndicat mixte de la Vallée de l'Ognon (SVO), les délégués suivants :

- **Délégués titulaires :**
Emmanuel SPADETTO (commune de Mondon)
Benoît CHAGUÉ (commune de Rougemont)
- **Délégués suppléants :**
Philippe JANUEL (commune d'Avilley)
Fabrice GAUDILLAT (commune de Tallans)

Délibération adoptée avec :

Votants : 67
Exprimés : 67
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0

2026-04-39

Désignation des représentants de la CC2VV à l'ASCOMADE

Le Président rappelle à l'assemblée que l'ASCOMADE, Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement, est née en 1987 d'une volonté commune de l'ANRED (Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets), de la région Franche-Comté et des collectivités comtoises souhaitant développer des politiques environnementales enrichies des expériences de chacune.

L'ASCOMADE poursuit un triple objectif :

- Favoriser l'échange d'informations et d'expériences ;
- Conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques ;
- Réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

La CC2VV est adhérente à l'ASCOMADE pour les thématiques déchets et assainissement.

Suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, pour représenter la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes à l'ASCOMADE, les délégués suivants :

- **M. Jacky BOUVARD, délégué titulaire**
- **M. Emmanuel SPADETTO, délégué suppléant**

Délibération adoptée avec :

Votants : 67
Exprimés : 67
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes ;

Vu les délibérations actant l'adhésion au Syndicat Mixte « Doubs Très Haut Débit » des communautés de communes du Pays de Rougemont, du Pays de Clerval et des Isles du Doubs, fusionnées au 1^{er} janvier 2017 et portant désormais le nom de Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes ;

Considérant que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, que la désignation ait lieu sans scrutin secret, en application de l'article L. 2121-21 du CGCT ;

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte « Doubs Très Haut Débit » prévoient la composition du Comité Syndical comme suivant :

- un premier collège composé de 10 représentants du Département,
- un deuxième collège composé d'un représentant par communauté de communes membre.

Chaque membre dispose d'une voix délibérative. Le délégué suppléant étant appelé à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des représentants de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes au sein du Syndicat Mixte « Doubs Très Haut Débit », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,**
- **Désigne, en tant que représentants de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes au sein du Syndicat Mixte « Doubs Très Haut Débit », les conseillers communautaires suivants :**
 - **Titulaire : Monsieur Alain ROTH**
 - **Suppléant : Monsieur Claude BOURIOT**
- **autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



2026-04-41

Désignation des représentants de la CC2VV à l'Agence Économique Régionale BFC

Le Président rappelle à l'assemblée la CC2VV est actionnaire à l'AER depuis 2018.

En adhérant à cette SPL, la CC2VV bénéficie de façon prioritaire des services de l'AER (promotion du territoire et des zones d'activités économiques, accompagnement aux mutations économiques, sensibilisation à l'innovation et à l'éco-innovation, expertise et études diverses).

Au titre de cet actionnariat, et suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner un représentant de notre EPCI au sein de cette instance.

Il est proposé la candidature de M. Pierre DIONISI.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures au sein de l'assemblée.

Personne ne se porte candidat.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- valide la candidature de M. Pierre DIONISI pour représenter la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes au sein de la gouvernance de l'Agence Économique Régionale BFC pour la durée du mandat,
- charge le Président d'en informer l'Agence Économique Régionale BFC.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

2026-04-42

Désignation d'un représentant de la CC2VV à l'Association des Maires du Doubs

Suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, l'Association des Maires du Doubs va procéder à l'élection de son nouveau conseil d'administration, ce dernier étant amené à élire ses membres du bureau.

Il est proposé de désigner un représentant à l'Association des Maires du Doubs.

Il est proposé la candidature de M. Christophe BOUVIER.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures au sein de l'assemblée.

Personne ne se porte candidat.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la candidature de M. Christophe BOUVIER pour représenter la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes au sein de l'Association des Maires du Doubs.



Délibération adoptée avec :

Votants : 67
 Exprimés : 67
 Pour : 67
 Contre : 0
 Abstention : 0

2026-04-43

Désignation d'un représentant de la CC2VV à l'Association des Maires Ruraux

Suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, il est proposé de désigner un représentant à l'Association des Maires Ruraux.

Il est proposé la candidature de Mme Virginie MAURIVARD.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures au sein de l'assemblée.

Personne ne se porte candidat.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide la candidature de Mme Virginie MAURIVARD pour représenter la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes au sein de l'Association des Maires Ruraux.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67
 Exprimés : 67
 Pour : 67
 Contre : 0
 Abstention : 0

2026-04-44

Désignation des délégués de la CC2VV au syndicat d'eau de Fourbanne et Blafond

Emmanuel SPADETTO, vice-Président, rappelle à l'assemblée que le transfert des compétences eau et assainissement à la CC2VV, effectif au 1^{er} janvier 2020, a entraîné un changement de statuts des syndicats d'eau du territoire :

- Ils sont désormais composés de membres de l'EPCI devenue compétente et des communes membres extérieures,
- Ils deviennent des syndicats mixtes.

C'est donc désormais le conseil communautaire de la CC2VV, en tant que collectivité compétente, qui doit désigner ses représentants dans les différents syndicats mixtes d'eau.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, en particulier ses articles L 5211-7, L 5214-21, L 5711-1, L 5711-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-12-05-004 du 5 décembre 2019 portant évolution des syndicats de communes concernés par le transfert au 01/01/2020 des compétences « eau et assainissement » de la CC2VV ;

Vu la liste de délégués proposée par les communes concernées et portant sur l'un des membres de l'EPCI ou sur un conseiller municipal ;

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du conseil communautaire au sein de ce syndicat, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,**
- **Désigne comme représentants de la CC2VV pour siéger au Syndicat des eaux de Fourbanne et Blafond, dans le cadre du principe de représentation :**

Commune d'Avilley : M. Thierry VALNET, (suppléant : M. Nicolas PIZARD)

Commune de Montussaint : M. Alain SANDOZ (suppléant : M. Alexandre CHAILLET)

Commune de Puessans : M. Bernard SOCIÉ (suppléant : Mme Flora AIRES)

Commune de Rognon : M. Pascal DEVAUX (suppléant : M. David POSTIF)

Commune de Tallans : M. Fabrice GAUDILLAT (suppléant : Mme Sylvie KOLMERSCHLAG)

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



2026-04-45

Désignation des délégués de la CC2VV au syndicat d'eau Le Pautot

Emmanuel SPADETTO, vice-Président, rappelle à l'assemblée que le transfert des compétences eau et assainissement à la CC2VV, effectif au 1^{er} janvier 2020, a entraîné un changement de statuts des syndicats d'eau du territoire :

- Ils sont désormais composés de membres de l'EPCI devenue compétente et des communes membres extérieures,
- Ils deviennent des syndicats mixtes.

C'est donc désormais le conseil communautaire de la CC2VV, en tant que collectivité compétente, qui doit désigner ses représentants dans les différents syndicats mixtes d'eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, en particulier ses articles L 5211-7, L 5214-21, L 5711-1, L 5711-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-12-05-004 du 5 décembre 2019 portant évolution des syndicats de communes concernés par le transfert au 01/01/2020 des compétences « eau et assainissement » de la CC2VV ;

Vu la liste de délégués proposée par les communes concernées et portant sur l'un des membres de l'EPCI ou sur un conseiller municipal ;

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du conseil communautaire au sein de ce syndicat, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,**
- **Désigne comme représentants de la CC2VV pour siéger au Syndicat d'eau Le Pautot, dans le cadre du principe de représentation :**

Commune de Bournois : M. Sylvain BOBY, M. Sylvain BOUVARD

Délibération adoptée avec :

Votants : 67
Exprimés : 67
Pour : 67
Contre : 0
Abstention : 0



2026-04-46

Désignation des délégués au syndicat d'eau de l'Abbaye des 3 Rois

Emmanuel SPADETTO, vice-Président, rappelle à l'assemblée que le transfert des compétences eau et assainissement à la CC2VV, effectif au 1^{er} janvier 2020, a entraîné un changement de statuts des syndicats d'eau du territoire :

- Ils sont désormais composés de membres de l'EPCI devenue compétente et des communes membres extérieures,
- Ils deviennent des syndicats mixtes.

C'est donc désormais le conseil communautaire de la CC2VV, en tant que collectivité compétente, qui doit désigner ses représentants dans les différents syndicats mixtes d'eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, en particulier ses articles L 5211-7, L 5214-21, L 5711-1, L 5711-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2019-12-05-004 du 5 décembre 2019 portant évolution des syndicats de communes concernés par le transfert au 01/01/2020 des compétences « eau et assainissement » de la CC2VV ;

Vu la liste de délégués proposée par les communes concernées et portant sur l'un des membres de l'EPCI ou sur un conseiller municipal ;

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du conseil communautaire au sein de ce syndicat, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,**



- Désigne comme représentants de la CC2VV pour siéger au Syndicat Intercommunal des eaux de l'Abbaye des 3 Rois, dans le cadre du principe de représentation :

SYNDICAT DES EAUX DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS		
COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Accolans	Jean-Marie JACOB	Mélissa BONY
	Guy SAINTVOIRIN	Pamela SEIGNE
Etrappe	Sylvain DELBEKE	Sandrine PERROT
	Fabien MAURICE	Vanessa SOHN
Faimbe	Julien LHOMME	Pascal JEANNIN
	Geoffrey GRANDMOUGIN	-
Gémonval	Bastien GREINER	Emeline LESAGE
	Paul RECH	Christophe TISSOT
Geney	André MICHELOT	Aurore BOUAKAZ
	Mickaël KUENZI	Cédric CHOQUART
Marvelise	Fabien PIERROT	Régine BENOIT
	Valérie FUCHS	Frédéric COQUERET
Onans	Claude HUEBER	Claude BILLOT
	André STREIT	Julien ANTOINE

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



Le Président rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté ; qu'il peut également créer des commissions spéciales pour l'examen d'un ou plusieurs dossiers particuliers, auquel cas elles sont créées pour une durée déterminée.

Les commissions thématiques sont créées par délibération du conseil communautaire, qui en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre. Le Conseil Communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de la communauté de communes.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire

DÉCIDE

- **D'instituer, pour la durée du présent mandat, les commissions thématiques permanentes suivantes :**

N°	Dénomination	Périmètre thématique	Nombre de membres
1	« Conseil d'Exploitation de la régie communautaire eau et assainissement de la CC2VV »	Traitement des dossiers et des sujets liés à la Régie communautaire Eau et Assainissement	15 membres
2	Commission « GEMAPI »	Traitement des dossiers et des sujets liés à la compétence GEMAPI	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
3	Commission « Patrimoine »	Arbitrer les priorités de travaux, de maintenance et de modernisation énergétique	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
4	Commission « Déchets »	Traitement des dossiers et sujets liés à la collecte des déchets, interface SCODEM	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
5	Commission « Économie »	Traitement des dossiers et sujets liés au développement économique et aux aides à l'immobilier	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
6	Commission « Tourisme »	Traitement des dossiers et sujets liés au développement et à l'attractivité touristique	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
7	Commission « Service aux Communes »	Traitement des dossiers et sujets liés à l'accompagnement des petites communes	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV



8	Commission « Habitat – Urbanisme – SCOT – Mobilité »	Traitement des dossiers et sujets liés à l'habitat, l'urbanisme, le SCOT et la mobilité	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
9	Commission « Petite-Enfance/jeunesse, Convention Territoriale Globale, Territoire Educatif Rural, Culture »	Traitement des dossiers et sujets liés à la petite-enfance, la jeunesse, la Convention Territoriale Globale, le Territoire Educatif Rural, et la Culture	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
10	Commission « EFS / API »	Traitement des dossiers et des sujets liés aux Etablissements France Service et aux Agences Postales Intercommunales (actions / bilans)	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
11	Commission « Santé »	Traitement des dossiers et des sujets liés au contrat local de santé et aux maisons de santé	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
12	Commission « Finances et Fonds de concours »	Préparation et suivi budgétaire / Arbitrage attribution des fonds de concours	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
13	Commission « Vie Associative »	Arbitrage attribution des subventions aux associations	Non limité – ouverte aux élus communautaires et municipaux des communes membres de la CC2VV
14	Commission d'Appel d'Offres	Traitement des dossiers et des sujets liés aux marchés publics, analyse des candidatures et des offres, attribution	1 Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

- de dire que les désignations des membres des commissions susmentionnées interviendront par délibération distincte, après l'entrée en vigueur de la présente délibération ;
- d'autoriser le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie communautaire eau et assainissement de la CC2VV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019/119 du conseil communautaire de la CC2VV en date du 28 novembre 2019 relative à la création de la régie Eau et Assainissement, approbation de ses statuts et modalités de désignation des membres du conseil d'exploitation,

Vu l'article 5 des statuts de la régie communautaire eau et assainissement qui prévoit que le renouvellement des membres du conseil d'exploitation intervient au moment du renouvellement des conseils municipaux et communautaires,

Vu les candidatures reçues,

Monsieur le Président expose que l'article R. 2221-5 du CGCT prévoit que les membres du conseil d'exploitation des régies dotées de la seule autonomie financière sont désignés par l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de son Président.

Conformément aux statuts de la régie, les élus de chaque secteur ont été sollicités pour se concerter et pré-désigner 15 personnes que le Président de la CC2VV propose à la désignation du conseil communautaire comme membres du conseil d'exploitation.

Sur chaque secteur de la CC2VV, devaient être désignés :

- 5 membres ex CCPR (4 conseillers communautaires + 1 conseiller municipal)
- 5 membres ex CCPC (4 conseillers communautaires + 1 conseiller municipal)
- 5 membres ex CCID (4 conseillers communautaires + 1 conseiller municipal)



Il est donc proposé de désigner les personnes suivantes pour siéger au sein du conseil d'exploitation :

Secteur	Membre proposé	Fonction	Commune de :
Rougemont (ex CCPR)	Emmanuel SPADETTO	Conseiller communautaire/VP cycle de l'eau	Mondon
Rougemont (ex CCPR)	Pierre MAHON	Conseiller communautaire	Cubrial
Rougemont (ex CCPR)	Sébastien SANCEY- RICHARD	Conseiller communautaire	Gondenans-Montby
Rougemont (ex CCPR)	Jean-Marc COUVET	Conseiller communautaire	Tournans
Rougemont (ex CCPR)		Président(e) du SIE de Fourbanne et Blafond ou un représentant	
Pays de Clerval (ex CCPC)	Jérôme ROUSSET	Conseiller communautaire	Anteuil
Pays de Clerval (ex CCPC)	Evelyne CARLIN	Conseiller communautaire	Pays-de-Clerval
Pays de Clerval (ex CCPC)	Marc FARINE	Conseiller communautaire	Roche-lès-Clerval
Pays de Clerval (ex CCPC)	Olivier SAGE	Conseiller communautaire	Branne
Pays de Clerval (ex CCPC)	Lucas PREDINE	Conseiller municipal	Saint-Georges- Armont
Isles du Doubs (ex CCID)	Bruno BEAUDREY	Conseiller communautaire/Président CC	Etrappe
Isles du Doubs (ex CCID)	Cyril SIMONIN	Conseiller communautaire	Appenans
Isles du Doubs (ex CCID)	Christophe DUPONT	Conseiller communautaire	Arcey
Isles du Doubs (ex CCID)	Yves BOITEUX	Conseiller communautaire	L'Isle-sur-le-Doubs
Isles du Doubs (ex CCID)		Président(e) du SIE de l'Abbaye des 3 rois ou un représentant	



L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres du conseil communautaire au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Communautaire eau et assainissement de la CC2VV, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,**
- Désigne Monsieur Emmanuel SPADETTO, Monsieur Pierre MAHON, Monsieur Sébastien SANCEY-RICHARD, Monsieur Jean-Marc COUVET, ainsi que Monsieur le Président du SIE de Fourbanne et Blafond (ou un représentant) **comme représentants du secteur de Rougemont,**
- Désigne Monsieur Jérôme ROUSSET, Madame Evelyne CARLIN, Monsieur Marc FARINE, Monsieur Olivier SAGE et Monsieur Lucas PREDINE **comme représentants du secteur de Pays-de-Clerval,**
- Désigne Monsieur Bruno BEAUDREY, Monsieur Cyril SIMONIN, Monsieur Christophe DUPONT, Monsieur Yves BOITEUX, ainsi que le Président du SIE de l'Abbaye des 3 rois (ou un représentant) **comme représentants du secteur des Isles du Doubs.**

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

2026-04-49

Désignation des membres de la commission GEMAPI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives au thème de la compétence GEMAPI,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés



- décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « GEMAPI », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- valide la composition de la commission « GEMAPI » à 18 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,
- désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « GEMAPI » :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Madame	BEAUDREY	Morgane	BOURNOIS
Madame	BEAUVARLET	Françoise	APPENANS
Monsieur	BOITEUX	Yves	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	CHAGUÉ	Benoit	ROUGEMONT
Monsieur	COLERY	Eric	AVILLEY
Monsieur	DELBEKE	Sylvain	ETRAPPE
Monsieur	DODIVERS	Marc-André	BLUSSANS
Monsieur	GAUDILLAT	Fabrice	TALLANS
Madame	GIRAUD	Emmanuelle	AVILLEY
Madame	HETZEL	Audrey	BLUSSANS
Monsieur	JANUEL	Philippe	AVILLEY
Monsieur	LEBLANC	Jimmy	VIETHOREY
Monsieur	LOMBARDET	Raphaël	SOYE
Monsieur	NOURRY	Denis	GONDENANS-MONTBY
Monsieur	PERREAU	Pascal	DESANDANS
Monsieur	RISPOLI	François	UZELLE
Monsieur	SPADETTO	Emmanuel	MONDON
Monsieur	TRIMAILLE	Claude	FONTAINE-LES-CLERVAL

- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

- **Monsieur Marc PERDRIZET (La Prétière) quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Marc-André DODIVERS (Blussans).**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives au thème du patrimoine,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « PATRIMOINE », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,**
- **valide la composition de la commission « PATRIMOINE » à 9 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,**
- **désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « PATRIMOINE » :**

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	BENALIOUA	Nicolas	SOURANS
Monsieur	BOFFY	Anthony	PAYS-DE-CLERVAL
Monsieur	BOURIOT	Claude	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	BOUVARD	Jacky	TROUVANS
Monsieur	BRUNNER	Samuel	BOURNOIS
Monsieur	JACOB	Jean-Marie	ACCOLANS
Madame	LAVILLE	Emmanuelle	UZELLE
Monsieur	SANCEY-RICHARD	Sébastien	GONDENANS-MONTBY
Monsieur	VALFREY	Pascal	TROUVANS



- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

2026-04-51

Désignation des membres de la commission DÉCHETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives au thème des déchets,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « DÉCHETS », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- valide la composition de la commission « DÉCHETS » à 9 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,



- désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « DÉCHETS » :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Madame	BEAUVARLET	Françoise	APPENANS
Monsieur	BOURIOT	Claude	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	BOUVARD	Jacky	TROUVANS
Monsieur	BOUVARD	Sylvain	BOURNOIS
Monsieur	BOUVARD	Olivier	TOURNANS
Monsieur	CUENOT	Benoît	HYEMONDANS
Monsieur	GAUDILLAT	Fabrice	TALLANS
Monsieur	HUGONIOT	Michaël	ARCEY
Monsieur	JEANNIN	Pascal	FAIMBE

- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

2026-04-52

Désignation des membres de la commission ÉCONOMIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l’intérêt de disposer d’un organe consultatif chargé d’étudier et de préparer les décisions relatives au thème de l’économie,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l’expertise sur ce domaine,



L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « ÉCONOMIE », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- valide la composition de la commission « ÉCONOMIE » à 9 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,
- désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « ÉCONOMIE » :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Madame	CARLIN	Evelyne	PAYS-DE-CLERVAL
Monsieur	CUENOT	Joseph	MESANDANS
Monsieur	DIONISI	Pierre	ANTEUIL
Madame	FIGENT-CHENEY	Jennifer	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	GAIFFE	Didier	RANG
Monsieur	GODARD	Yannick	BLUSSANS
Monsieur	JANUEL	Philippe	AVILLEY
Monsieur	MAURICE	Frédéric	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	TOURTIER	Laurent	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS

- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



Désignation des membres de la commission TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives au thème du tourisme,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « TOURISME », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,**
- **valide la composition de la commission « TOURISME » à 12 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,**
- **désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « TOURISME » :**

Titre	Nom	Prénom	Commune
Madame	BOUCARD	Anna	BOURNOIS
Madame	CARLIN	Evelyne	PAYS-DE-CLERVAL
Madame	FIGENT-CHENEY	Jennifer	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Madame	DEBACQ-CATEAU	Christèle	SAINT-GEORGES-ARMONT
Monsieur	JANES	Daniel	ROUGEMONT
Madame	LAVILLE	Emmanuelle	UZELLE
Monsieur	MAGNIN	Jean-Charles	FONTAINE-LES-CLERVAL
Madame	PETIT	Astrid	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Madame	POFILET	Marie-Sophie	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	RISPOLI	François	UZELLE
Monsieur	RUPP	Pierre	FONTENELLE-MONTBY
Monsieur	TOURTIER	Laurent	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS



- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

2026-04-54

Désignation des membres de la commission SERVICES AUX COMMUNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives aux thèmes des services aux communes,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « SERVICES AUX COMMUNES », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- valide la composition de la commission « SERVICES AUX COMMUNES » à 16 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,



- désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « SERVICES AUX COMMUNES » :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	BENALIOUA	Nicolas	SOURANS
Madame	BENOIT	Régine	MARVELISE
Madame	BLANC	Marion	GENEY
Madame	BONDENET-DRUET	Marie-Odile	ACCOLANS
Monsieur	BOUVARD	Jacky	TROUVANS
Monsieur	BOUVIER	Christophe	MEDIERE
Madame	COLLERY	Martine	ROUGEMONT
Madame	DEVILLARD	Marie-Andrée	MONTUSSAINT
Madame	FELEZ	Jeanne-Antide	LANTHENANS
Madame	FROTE	Isabelle	MARVELISE
Madame	LAVILLE	Emmanuelle	UZELLE
Madame	MOLLE	Marie	POMPIERRE-SUR-DOUBS
Monsieur	SANCEY-RICHARD	Sébastien	GONDENANS-MONTBY
Monsieur	SIRJEAN	Yannick	BLUSSANGEAUX
Monsieur	TRIMAILLE	Claude	FONTAINE-LES-CLERVAL
Madame	VERNAY	Marie-Pierre	POMPIERRE-SUR-DOUBS

- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



2026-04-55

Désignation des membres de la commission HABITAT - URBANISME - SCOT - MOBILITÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives aux thèmes de l'habitat, de l'urbanisme, du SCOT et de la mobilité,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « HABITAT - URBANISME - SCOT - MOBILITÉ », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,**
- **valide la composition de la commission « HABITAT - URBANISME - SCOT - MOBILITÉ » à 16 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,**



- désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « HABITAT - URBANISME - SCOT - MOBILITÉ » :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	ANGERS	Stéphane	ROGNON
Monsieur	BOFFY	Anthony	PAYS-DE-CLERVAL
Monsieur	BOURIOT	Claude	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	BOUVARD	Jacky	TROUVANS
Monsieur	COMTE	Didier	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	HUEBER	Claude	ONANS
Madame	JOURDET	Shirley	FONTAINE-LES-CLERVAL
Monsieur	LEBLANC	Jimmy	VIETHOREY
Monsieur	MILLOZ	Martial	ROUGEMONT
Monsieur	PERREAU	Pascal	DESANDANS
Madame	PERRIGUEY	Anne-Marie	ACCOLANS
Madame	PERROT	Sandrine	ETRAPPE
Monsieur	ROTH	Alain	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Madame	SEIGNE	Pamela	ACCOLANS
Monsieur	TRIMAILLE	Claude	FONTAINE-LES-CLERVAL
Monsieur	VALFREY	Pascal	TROUVANS

- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



Désignation des membres de la commission RELAIS PETITE ENFANCE / ENFANCE ET JEUNESSE, CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, TERRITOIRE EDUCATIF RURAL, CULTURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives aux thèmes du Relais Petite Enfance / Enfance et Jeunesse, de la Convention Territoriale Globale, du Territoire Educatif Rural et de la Culture,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « RELAIS PETITE ENFANCE / ENFANCE ET JEUNESSE, CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, TERRITOIRE EDUCATIF RURAL, CULTURE », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- valide la composition de la commission « RELAIS PETITE ENFANCE / ENFANCE ET JEUNESSE, CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, TERRITOIRE EDUCATIF RURAL, CULTURE » à 15 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,



- désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « RELAIS PETITE ENFANCE / ENFANCE ET JEUNESSE, CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, TERRITOIRE EDUCATIF RURAL, CULTURE » :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	AUDOUZE	Christophe	ARCEY
Madame	BELPERIN	Isabelle	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Madame	BERGEON	Christelle	APPENANS
Madame	BLANC	Marion	GENEY
Madame	BONY	Melissa	ACCOLANS
Madame	BOUTROIS	Martine	MEDIERE
Madame	CARTERON	Aurelie	SAINT-GEORGES-ARMONT
Monsieur	GUILLET	Jonathan	ACCOLANS
Madame	PÉGUIGNOT	Joëlle	ROUGEMONT
Madame	PREDINE	Anaïs	PAYS-DE-CLERVAL
Madame	QUAIRE	Cindy	BOURNOIS
Madame	RENAUD	Sabrina	APPENANS
Madame	SOHN	Vanessa	ETRAPPE
Madame	SIMON	Charline	FONTAINE-LES-CLERVAL
Madame	TREHEN	Ines	MARVELISE

- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives aux thèmes des Établissements France Service et des Agences Postales Intercommunales,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « ETABLISSEMENTS FRANCE SERVICE / AGENCES POSTALES INTERCOMMUNALES », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- valide la composition de la commission « ETABLISSEMENTS FRANCE SERVICE / AGENCES POSTALES INTERCOMMUNALES » à 7 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,
- désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « ETABLISSEMENTS FRANCE SERVICE / AGENCES POSTALES INTERCOMMUNALES » :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Madame	BELZ	Nathalie	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	DODIVERS	Marc-André	BLUSSANS
Madame	DUCROUX	Séverine	ROUGEMONT
Monsieur	HUGONIOT	Michaël	ARCEY
Monsieur	MOREL	Jérôme	MEDIERE
Madame	PERRIGUEY	Anne-Marie	ACCOLANS
Monsieur	ROUSSEL	Clovis	PAYS-DE-CLERVAL



- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

2026-04-58**Désignation des membres de la commission SANTÉ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives au thème de la santé,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « SANTÉ », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- valide la composition de la commission « SANTÉ » à 12 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,



- désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « SANTÉ » :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Madame	BELZ	Nathalie	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Madame	BONY	Melissa	ACCOLANS
Madame	COURGEY	Angélique	ROUGEMONT
Madame	CUENOT	Evelyne	ROCHE-LES-CLERVAL
Madame	DUCROUX	Séverine	ROUGEMONT
Madame	HERRMANN	Claire	PAYS-DE-CLERVAL
Monsieur	LOMBARDET	Raphaël	SOYE
Madame	PREDINE	Anaïs	PAYS-DE-CLERVAL
Monsieur	ROUSSEL	Clovis	PAYS-DE-CLERVAL
Madame	SEICHEPINE	Catherine	ARCEY
Madame	SIGUST	Mégane	FONTENELLE-MONTBY
Madame	SIMON	Charline	FONTAINE-LES-CLERVAL

- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

2026-04-59

Désignation des membres de la commission FINANCES ET FONDS DE CONCOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,



Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives aux thèmes des Finances et des Fonds de concours,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « FINANCES ET FONDS DE CONCOURS », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,**
- **valide la composition de la commission « FINANCES ET FONDS DE CONCOURS » à 17 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,**
- **désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « FINANCES ET FONDS DE CONCOURS » :**

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	BEAUDREY	Bruno	ETRAPPE
Madame	BONDENET-DRUET	Marie-Odile	ACCOLANS
Monsieur	BOUVARD	Jacky	TROUVANS
Monsieur	BOUVIER	Christophe	MEDIERE
Monsieur	CUENOT	Joseph	MESANDANS
Madame	DEVILLARD	Marie-Andrée	MONTUSSAINT
Monsieur	DUPONT	Christophe	ARCEY
Madame	FIGENT-CHENEY	Jennifer	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	GAUDILLAT	Fabrice	TALLANS
Monsieur	JANUEL	Philippe	AVILLEY
Madame	LAVILLE	Emmanuelle	UZELLE
Madame	POETE	Sandrine	SAINT-GEORGES-ARMONT
Monsieur	ROUSSEL	Clovis	PAYS-DE-CLERVAL
Monsieur	SANCEY-RICHARD	Sébastien	GONDENANS-MONTBY
Monsieur	SIMONIN	Cyril	APPENANS
Monsieur	SIRJEAN	Yannick	BLUSSANGEAUX
Monsieur	TRIMAILLE	Claude	FONTAINE-LES-CLERVAL



- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0

2026-04-60

Désignation des membres de la commission VIE ASSOCIATIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires thématiques,

Considérant l'intérêt de disposer d'un organe consultatif chargé d'étudier et de préparer les décisions relatives au thème de la vie associative,

Considérant la nécessité de favoriser la concertation et l'expertise sur ce domaine,

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la commission « VIE ASSOCIATIVE », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- valide la composition de la commission « VIE ASSOCIATIVE » à 18 membres, représentant l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,



- désigne les personnes suivantes comme membre de la commission « VIE ASSOCIATIVE » :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	ALZINGRE	Sébastien	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	BENALIOUA	Nicolas	SOURANS
Monsieur	BOILLOT	Yves	L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY
Madame	BONDENET-DRUET	Marie-Odile	ACCOLANS
Monsieur	BOURIOT	Claude	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Monsieur	BOUVARD	Olivier	TOURNANS
Monsieur	CUENOT	Joseph	MESANDANS
Monsieur	DORMOY	Nicolas	PAYS-DE-CLERVAL
Madame	FELEZ	Jeanne-Antide	LANTHENANS
Monsieur	GRUNEISEN	Nicolas	CUBRY
Monsieur	HEDIN	Rodney	ABBENANS
Monsieur	HUEBER	Claude	ONANS
Monsieur	HUGONIOT	Michaël	ARCEY
Monsieur	MAURICE	Frédéric	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
Madame	MOLLE	Marie	POMPIERRE-SUR-DOUBS
Monsieur	RUPP	Pierre	FONTENELLE-MONTBY
Madame	SIGUST	Mégane	FONTENELLE-MONTBY
Madame	VERNAY	Marie-Pierre	POMPIERRE-SUR-DOUBS

- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67

Exprimés : 67

Pour : 67

Contre : 0

Abstention : 0



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2024-11-07-00007 du 7 novembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes,

Vu la délibération n°2026-04-47 portant institution et composition des commissions communautaires,

Considérant que, conformément à l'article L. 1411-5 II du Code général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) des établissements publics est composée de la personne habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président de la commission et de 5 autres membres titulaires. Le nombre de suppléants est égal au nombre de titulaires.

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret ;

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des membres de la « COMMISSION D'APPEL D'OFFRE », le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- désigne les personnes suivantes comme membre de la « COMMISSION D'APPEL D'OFFRE » :

▪ **Membres titulaires :**

Sont ainsi déclarés élus les membres titulaires suivants :

- Monsieur Nicolas BENALIOUA
- Monsieur Emmanuel SPADETTO
- Monsieur Jacky BOUVARD
- Monsieur Alain ROTH
- Madame Emmanuelle LAVILLE

pour faire partie, avec la personne habilitée à signer les marchés passés par la Communauté de Communes, Président, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

▪ **Membres suppléants :**

Sont ainsi déclarés élus les membres suppléants suivants :

- Monsieur Laurent TOURTIER
- Monsieur Clovis ROUSSEL
- Monsieur Alix MILLET
- Monsieur Marc FARINE
- Monsieur Fabrice GAUDILLAT

pour faire partie, avec la personne habilitée à signer les marchés passés par la Communauté de Communes, Président, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.



- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67
 Exprimés : 67
 Pour : 67
 Contre : 0
 Abstention : 0

2026-04-62

Désignation des représentants de la CC2VV au Comité National d'Action Sociale

Le Président indique à l'assemblée que, suite au changement de mandature, la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes étant adhérente au Comité National d'Action Social « CNAS », il convient de désigner un délégué représentant les agents et un délégué représentant les élus au sein de notre EPCI.

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide ne pas recourir au scrutin secret pour l'ensemble des désignations des représentants de la CC2VV au Comité National d'Action Sociale, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point,
- désigne comme :
 - Déléguée CNAS « collège élus » : Monsieur Laurent TOURTIER
 - Déléguée CNAS « collège agents » : Madame Cindy ULMANN (responsable RH)
- autorise le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

Votants : 67
 Exprimés : 67
 Pour : 67
 Contre : 0
 Abstention : 0



Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Considérant que l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) crée la CLECT et en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant que les membres de la CLECT sont issus des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Le Président propose à l'assemblée, afin de faciliter l'organisation de cette commission, de fixer la composition de la CLECT et de la faire coïncider avec la composition du conseil communautaire, soit 75 membres répartis, pour rappel, comme suivant :

COMMUNE	RÉPARTITION DE DROIT COMMUN
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	11
ARCEY	5
PAYS-DE-CLERVAL	4
ROUGEMONT	3
DESANDANS	2
ANTEUIL	2
LES 48 AUTRES COMMUNES DE LA CC2VV	1
TOTAL	75

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents et représentés :

- **crée** une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- **fixe** la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à 75 membres (équivalent au conseil communautaire),
- **autorise** le président à accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée avec :

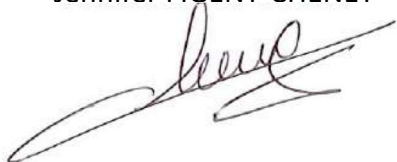
Votants : 67
 Exprimés : 67
 Pour : 67
 Contre : 0
 Abstention : 0



L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.

A Pays de Clerval, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Jennifer FIGENT-CHENEY



Le Président de séance,
Bruno BEAUDREY

